

Résolution du IXème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Essonne

adoptée à l'unanimité

Le IXème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Essonne s'est réuni sous la présidence de Rose BOUTARIC, membre du Bureau Confédéral de la Confédération CGT-FO, le 15 octobre 2010 à EVRY.

Défendre l'indépendance syndicale pour préserver l'existence et l'avenir du syndicalisme authentique

Le Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Essonne, se félicite des positions et décisions adoptées à l'unanimité par le Comité Confédéral National de la CGT FORCE OUVRIERE réuni les 7 et 8 octobre. Comme lui, il « réaffirme son profond attachement à la Charte d'Amiens et par conséquent à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action ».

Face aux diverses tentatives d'intégration des organisations syndicales, sous couvert de « dialogue social » ou de « diagnostic partagé », pour les associer à l'élaboration et à l'application des contre-réformes gouvernementales, le Congrès estime qu'il est nécessaire et vital de préserver l'indépendance du syndicalisme pour la défense exclusive et sans concession des droits, revendications et intérêts particuliers des salariés actifs, chômeurs et retraités.

De la même façon, le Congrès rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui ne vise qu'à interdire le pluralisme, donc la démocratie et à étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant incarné en France par FORCE OUVRIERE. C'est pourquoi il revendique l'abrogation de la loi liberticide du 20 août 2008 sur « la représentativité », issue de la position commune CGT-CFDT-MEDEF, ainsi que l'abrogation de la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique.

Pour défendre nos retraites : l'indépendance syndicale, c'est affirmer des revendications précises et décider librement des moyens à mettre en œuvre pour les obtenir

Notre Congrès se réunit au moment où le gouvernement a décidé de remettre en cause l'un des acquis majeurs des salariés de ce pays : notre système de retraite.

Avec les millions de salariés qui se sont mobilisés lors des grèves et manifestations de septembre et d'octobre, le Congrès estime que le projet de loi gouvernemental sur les retraites, « élément d'un plan d'austérité économique et social qui bafoue les droits des salariés de toutes générations » (CCN des 7 et 8 octobre), **n'est ni amendable, ni négociable**. Avec eux, le Congrès refuse :

- le report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite
- le report de 65 à 67 ans pour toucher une retraite à taux plein
- l'allongement de la durée de cotisation et le système de décote
- la remise en cause du Code des Pensions et des régimes spéciaux

Le Congrès se félicite que la Confédération ait proposé dès le début aux autres confédérations **un appel à la grève interprofessionnelle nationale pour bloquer le pays afin d'obtenir le retrait du projet de loi** et, face à leur refus, d'appeler à la grève et à une manifestation qui a été un énorme succès en rassemblant 70 000 salariés à Paris le 15 juin 2010.

Le Congrès approuve l'attitude de la Confédération de n'avoir pas cautionné la stratégie de « l'intersyndicale » nationale qui refuse d'exiger le retrait du projet de loi comme préalable à de véritables négociations et persiste à organiser des journées d'action « saute-moutons » qui tournent le dos à l'action efficace et peuvent conduire à la démoralisation des salariés.

Le Congrès, favorable à l'unité d'action avec les autres organisations syndicales, rappelle que celle-ci ne peut reposer que sur des revendications claires et précises et des modalités d'action partagées. L'unité syndicale ne signifie pas l'unicité et encore moins le suivisme des positions des responsables de la CFDT qui entendent négocier le projet de loi du gouvernement.

La puissance des manifestations et les grèves en cours illustrent la volonté des salariés, de toutes appartenances syndicales, d'obtenir satisfaction. Pour autant, le gouvernement ne recule pas et persiste à vouloir réduire le montant des retraites pour ouvrir la voie aux fonds de pension. Pire, le débat parlementaire a été l'occasion de durcir encore le projet de loi :

- un amendement détruit la Médecine du travail en la mettant sous la coupe des patrons
- un autre prépare la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires, ce qui signifierait la fin du Code des Pensions et la remise en cause de leur statut

Face à l'intransigeance du gouvernement et à son refus de négocier, le Congrès estime qu'il faut **bloquer le pays par la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi.**

Pour toutes ces raisons, le Congrès se félicite de la décision adoptée à l'unanimité par le Comité Confédéral National FORCE OUVRIERE des 7 et 8 octobre :

- *d'appeler les salariés à la grève et aux manifestations du 12 octobre et à discuter dans leurs assemblées générales des conditions à mettre en œuvre pour obtenir le retrait du texte*
- *de soutenir les structures syndicales FO qui s'engagent dans la reconduction du mouvement et de considérer que c'est la voie à suivre, dans l'unité d'action la plus large possible, pour obtenir satisfaction »*

Le Congrès appelle toutes les structures syndicales FO du département, leurs militants et adhérents, à se tourner résolument vers tous les salariés, syndiqués et non syndiqués :

- pour leur faire connaître par tous les moyens les analyses et les propositions de notre organisation dans les assemblées générales de personnels, dans les heures d'information syndicale, par les affiches et les tracts
- pour leur proposer de renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE, de créer de nouveaux syndicats FO, afin de se donner les moyens de gagner

le retrait pur et simple de la contre-réforme des retraites.

Le Congrès réaffirme son attachement à nos revendications : 40 ans, c'est déjà trop ! Retour aux 37,5 pour tous avec une retraite à taux plein ! Retour aux 10 meilleures années pour le privé !

Défendre l'emploi et les salaires : les salariés ne doivent pas payer la crise du système capitaliste

Le Congrès considère que les centaines de milliards d'euros mis à disposition des banques en faillite, responsables de la crise, et des grands groupes industriels doivent être utilisés non pour sauver les spéculateurs mais mettre en œuvre des mesures d'urgence pour sauver les salariés en garantissant leur emploi et leur salaire.

Non aux suppressions d'emplois ! Pas un seul licenciement !

Face à la multiplication des « plans sociaux », aux délocalisations et restructurations en cascade qui touchent ou ont touché un nombre important d'entreprises de notre département, notamment dans l'industrie (FAURECIA à Etampes, ALTIS à Corbeil...), le Congrès revendique :

- **l'arrêt des plans de licenciements et de suppressions d'emplois**
- l'abandon de la procédure dite de « rupture conventionnelle », moyen employé par le patronat pour camoufler de véritables licenciements
- l'embauche en CDI à temps plein de tous les salariés en contrat précaire : pour un vrai travail, un vrai salaire !
- la défense du Code du Travail, des conventions collectives, des accords de branches et du principe de faveur
- le rétablissement du Conseil de Prud'hommes d'Etampes avec toutes ses prérogatives

Dans la Fonction publique où 140 000 postes ont été supprimés en 3 ans dans les administrations de l'Etat (35 000 en 2010 dont 16 000 dans l'Education nationale), le Congrès exige :

- **l'abandon de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui prévoit le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite**, désorganise les services de l'Etat et empêche les personnels d'assumer correctement leur mission au détriment de la sécurité et de la santé de tous
- l'abandon du plan de 31 600 suppressions d'emplois prévues par le projet de budget 2011
- le rétablissement des emplois supprimés et le réemploi de tous les vacataires, emplois de vie scolaire (EVS et AVS) et autres précaires sur des postes statutaires avec un vrai salaire
- l'abandon du plan de 50 000 suppressions d'emplois dans les hôpitaux d'ici fin 2012

Pour la hausse des salaires ! Contre les plans d'austérité !

Au moment où Mme Lagarde annonce des plans d'austérité avec en particulier l'annonce du gel des salaires des fonctionnaires sur 3 ans, le Congrès exige :

- **l'augmentation générale des salaires, pensions, retraites, allocations et minima sociaux**
- le respect des grilles salariales dans le privé et dans le public : non au salaire au mérite et à l'individualisation des rémunérations
- l'égalité des droits hommes/femmes en matière salariale : à travail égal, salaire égal ! et la garantie d'une retraite à taux plein pour tous les temps partiels

Défendre la protection sociale, Pour le retour à la Sécurité sociale dans ses principes de 1945 !

Le Congrès exige l'arrêt des exonérations de cotisations consenties au patronat depuis 1991 : plus de 250 milliards d'euro, somme bien supérieure au prétendu déficit de la Sécurité sociale.

Le Congrès exige le financement de la protection sociale par le salaire différé et l'arrêt de la CSG.

Le Congrès s'inquiète de la préparation par le gouvernement d'une réforme de l'Assurance maladie.

La loi Hôpital, Santé, Territoire (HPST) dite loi Bachelot a créé les Agences Régionales de Santé (ARS) qui remettent en cause les bases et les principes de la Sécurité sociale. Les ARS instaurent la destruction de la Sécurité sociale par sa régionalisation sous la tutelle des Préfets de Région et entraînent le démantèlement des organismes. Les conséquences sont désastreuses pour l'ensemble des assurés sociaux : privatisation, instauration d'une médecine à deux vitesses, augmentation du reste à charge, fin de l'égalité de traitement des assurés.

Le Congrès exige l'abrogation de la loi Bachelot et la dissolution des ARS

Le Congrès dénonce également les campagnes de culpabilisation menées contre tous les travailleurs, les assurés, désignés comme des tricheurs en puissance : indemnités journalières, médicaments, transports pour soins... Aucun domaine de remboursement de soins n'est épargné, avec la complicité des patrons qui peuvent désormais à loisir mandater des sociétés de médecins chargés de renvoyer au travail les malades.

Le Congrès condamne pour toutes les branches de la Sécurité Sociale, les Conventions d'Objectifs et de Gestion imposées par le gouvernement qui suppriment des milliers d'emplois dans l'Institution, qui réduisent drastiquement les budgets, qui mutualisent, qui fusionnent, qui externalisent l'activité des Caisses et suppriment des Centres de paiement. Les différents organismes sont au bord de l'asphyxie ! Les assurés sociaux ne perçoivent plus le service qu'ils sont en droit d'attendre.

Le Congrès exige le maintien de l'ensemble des activités des CAF, CPAM et Contrôles médicaux et revendique le maintien des Caisses de plein exercice avec tous leurs services et fonctions, la fin des fermetures de Centres, le rétablissement d'un véritable service public de proximité.

Le Congrès dénonce la remise en cause de la Convention Collective Nationale des 170 000 agents de la Sécu, que ce soit au niveau national ou local. Le recours aux CDD et aux heures supplémentaires est désormais massif et systématique. Le personnel fait l'objet de pressions croissantes : course à la « productivité » et heures supplémentaires obligatoires, individualisation de la rémunération, recours abusifs à des procédures disciplinaires, remise en cause du droit syndical...

Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de postes, l'embauche en CDI dans le respect de la CCN, la titularisation de tous les CDD, l'arrêt des licenciements.

Pour le maintien de nos hôpitaux et de tous leurs services !

Le Congrès dénonce les propositions de l'ARS d'Ile de France de supprimer les services de nuit des urgences chirurgicales des hôpitaux d'Orsay, Longjumeau, Juvisy sur Orge, Arpajon, Dourdan et Etampes (ne resterait plus que le Centre Hospitalier Sud Francilien d'Evry-Corbeil)

De la même façon, le Congrès s'oppose à la mise en place des 12 groupes hospitaliers contre les 37 hôpitaux de l'AP-HP actuels en Ile de France. Il revendique le maintien de tous les lits, postes et services des hôpitaux de l'AP-HP du département (Joffre à Draveil et Clémenceau à Champcueil) ainsi que les moyens adéquats pour répondre à l'ensemble des besoins de la population.

Pour le maintien de nos conventions sociales

Le Congrès dénonce l'ouverture de l'Action sociale au secteur marchand qui entraîne la fermeture d'associations d'aide à domicile.

Le Congrès exige le maintien des Conventions 66 et 51 des personnels de l'Action sociale.

Le Congrès se prononce pour le maintien des annexes 8 et 10 de la Convention UNEDIC pour tous les intermittents.

Défendre les Services Publics et les Statuts des Agents

Le Congrès dénonce la casse des services publics qui est le résultat d'un choix économique délibéré qui vise à opérer des coupes sévères dans les budgets des dépenses publiques pour favoriser leur privatisation au nom de la « concurrence libre et non faussée » prônée par l'Union Européenne.

Le Congrès se prononce pour le retour au monopole de l'Etat de la Poste et des Télécommunications, des services de l'Eau et du Gaz (ex-EDF et GDF), contre la privatisation de la SNCF et de la RATP.

Le Congrès se prononce pour la liberté et le maintien de la Recherche publique (CNRS, CEA...) avec des fonds publics et contre l'autonomie des Universités qui signifie leur privatisation.

Le Congrès exige l'arrêt des entretiens d'évaluation sur objectifs dans la Fonction publique et le retour à la notation.

Pour préserver les départements et les services publics territoriaux

Le Congrès réaffirme son attachement fondamental à la République, Une, Indivisible et Laïque et condamne le projet de loi sur la réorganisation territoriale conduisant à la disparition des départements pour transférer leurs prérogatives à l'échelon régional.

Le Congrès dénonce toute tentative de généraliser le recrutement de personnel de droit privé dans la Fonction publique territoriale et exige le maintien intégral du statut des agents territoriaux.

Le Congrès exige qu'aucune mutation ne soit imposée au personnel et que les agents acceptant leur transfert conservent l'intégralité de leurs droits : indemnités, temps de travail, prime annuelle...

Le Congrès demande l'augmentation des financements publics menacés par la réforme des collectivités territoriales dans le secteur du spectacle vivant.

Concernant les personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) transférés de l'Education nationale aux collectivités territoriales, le Congrès exige qu'ils soient traités de la même façon que les personnels des Conseils Général et Régional au niveau des primes et indemnités.

Pour la défense de l'Ecole publique, laïque et républicaine

Le Congrès juge inadmissible la suppression de la formation professionnelle des enseignants jusqu'alors rémunérée et dispensée pendant un an dans les IUFM. Il s'inquiète des conséquences pour les élèves de l'envoi dans les établissements scolaires d'étudiants sans formation préalable.

Le Congrès dénonce les suppressions massives de postes d'enseignants : 13 500 en 2009, 16 000 en 2010, 16 000 autres programmées pour 2011 alors que les effectifs augmentent dans les classes.

Le Congrès exige le rétablissement des postes supprimés dans le département de l'Essonne, en particulier le rétablissement des 78 postes de RASED supprimés en 2009, postes d'instituteurs spécialisés pour l'aide aux élèves en grande difficulté scolaire.

Le Congrès demande le rétablissement de tous les postes supprimés aux concours de recrutement des enseignants dont plus de 1 000 dans le 1^{er} degré rien que pour l'académie de Versailles.

Le Congrès demande l'abandon de la réforme des lycées qui supprime des heures d'enseignement aux élèves. Il réaffirme son attachement aux programmes et diplômes nationaux (CAP, BEP, Bac...) et au maintien de la formation professionnelle dans le service public.

Le Congrès se prononce contre le projet de mise en place d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) qui mettrait l'école publique et les enseignants sous la tutelle des élus locaux.

Défendre le droit syndical, tous nos droits

Le Congrès exige la libre désignation par l'organisation de ses délégués dans les entreprises et le respect de la liberté de négociation, remis en cause par la loi du 20 août 2008.

Le Congrès dénonce les pressions, menaces et sanctions exercées par les employeurs à l'encontre de ses représentants syndicaux ainsi que toutes les mesures visant à restreindre ou dénaturer le droit de grève de certaines catégories de salariés : service minimum dans les transports ou service minimum d'accueil dans les écoles. Le Congrès exige l'abrogation de ces dispositions.

Le Congrès exige la suppression des dérogations préfectorales qui remettent en cause le repos du dimanche des employés du commerce et s'oppose à toute tentative de supprimer le repos du dimanche à toutes les entreprises « en relation directe avec le public ».

Pour revendiquer, négocier et agir si nécessaire pour obtenir satisfaction, le Congrès invite l'ensemble des salariés à rejoindre le seul syndicat libre et indépendant, la CGT FORCE OUVRIERE !

VIVE L'UNION DEPARTEMENTALE FO DE L'ESSONNE !